



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retraites de certaines professions de l'enseignement

Question écrite n° 27578

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les carrières enseignants, CPE et PsyEN, au vu du projet de loi de réforme des retraites en cours de discussion au Parlement. Sans une revalorisation conséquente, ces professions seraient très largement impactées par un système qui calculerait leurs retraites à partir des rémunérations de toute la carrière. Ces projections sont révélatrices de carrières faiblement rémunérées jusqu'à ce que leurs personnels accèdent aux dernières étapes, qui arrivent très tardivement. La dépréciation de ces carrières est le fruit d'un mouvement de plusieurs décennies qui s'est produit alors que ces métiers devenaient pourtant de plus en plus difficiles. L'engagement de revalorisation suscite dans ces professions de très forts doutes et inquiétudes. Les personnels concernés ont du mal à croire à des progrès à venir alors que les décisions imposées depuis plusieurs années sont venues s'ajouter aux difficultés professionnelles rencontrées face aux multiples défis posés à l'école. Ils craignent que la revalorisation annoncée ne soit pas au rendez-vous mais qu'une redéfinition de leur métier vienne encore détériorer leurs conditions d'exercice. Il lui demande ainsi de veiller aux dispositions garantissant le maintien de leur niveau de retraite et de soutenir la revalorisation nécessaire et légitime de leur rémunération sans contrepartie. Il est primordial de défendre l'école de la Nation et reconnaître ceux qui la font vivre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27578

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Retraites et santé au travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2119

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)